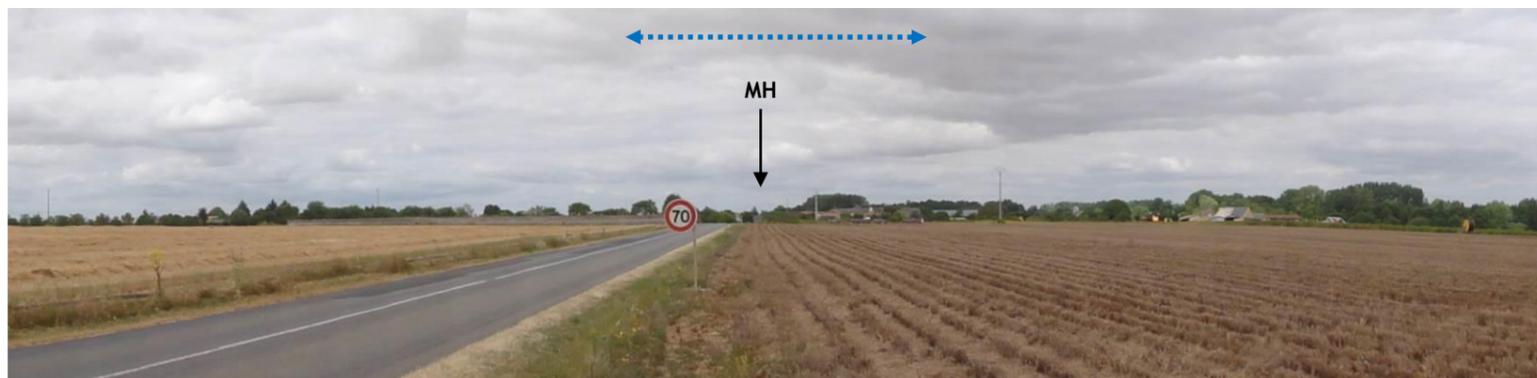


### 3.5.3 Entité 2 : les plaines agricoles proches de Moncontour et de Thouars

#### Repérage photographique



PDV 54, RD 134 en amont d'Assais-les-Jumeaux, visibilité sur le clocher réglementé du village (MH 12).



PDV 56, RD 725, depuis l'est de la Grimaudière, visibilité sur l'église, monument historique de la Grimaudière (MH101).



PDV 71, RD 938, à l'entrée nord de Thouars au niveau de Magé, la visibilité vers la ZIP n'est pas effective.

#### Caractéristiques principales, grandes lignes de composition

##### *Principales caractéristiques*

La vaste plaine agricole s'étale sur l'est et sur le nord du territoire d'étude, proche de Moncontour à l'est et proche de Thouars au nord.

L'entité se caractérise par des paysages de grandes étendues cultivées constituant des zones à vocation agricole dominées par la céréaliculture. L'image du paysage est donc fortement marquée par une agriculture intensive.

Malgré tout, les périphéries de la plaine tempèrent ces impressions. Les césures vertes liées aux vallées sont notables, en particulier, la vallée de la Dive (vue depuis Curçay-sur-Dive analysée à l'échelle intermédiaire). À noter aussi, les ondulations de la région du Tuffeau, visibles depuis la plaine.

##### *Patrimoine réglementé*

Le patrimoine réglementé est en nombre. Les villages qui ponctuent la plaine détiennent souvent une église réglementée. Les ouvertures visuelles depuis ce patrimoine sont variables et dépendantes du couvert arboré et existant autour des villages. Le village de la Grimaudière détient 2 églises réglementées émergeant du paysage. Le village d'Assais-les-Jumeaux possède aussi une église identifiable depuis la plaine.

##### *L'éolien*

Sur les plaines agricoles et à l'échelle éloignée, aucun parc ni projet éolien n'est développé. En revanche, sur la plaine et depuis un périmètre rapproché, des éoliennes sont remarquables. Elles seront à prendre en compte depuis cette entité dans le cadre des impacts cumulés.

##### *Les enjeux paysagers potentiels*

Sur ce paysage de plaine agricole, les lignes de force sont représentées par les infrastructures routières sortes de vitrine du paysage.

Les enjeux sont réduits à l'échelle éloignée. Ils correspondent aux perceptions depuis les infrastructures fréquentées. Les liens visuels avec les éléments réglementés (églises) émergeant des villages sont aussi notables (La Grimaudière et d'Assais-les-Jumeaux).

### 3.5.4 Entité 3 : La Gâtine de Parthenay

#### Repérage photographique



PDV 47, RD 938 axe routier très fréquenté dont la visibilité est souvent bloquée par les haies bocagères. Ici à l'entrée de Lageon, aucune visibilité vers la ZIP. Vue sur une pale d'éolienne du parc de Maisontiers-Tessonnière (au niveau de l'église).



PDV 48, ancienne RN 149, axe routier très fréquenté (Parthenay /Bressuire) bordé d'arbres bloquant les vues.

#### Caractéristiques principales, grandes lignes de composition

##### *Principales caractéristiques*

Les nombreuses haies structurent l'espace, sous forme de haies libres ou sous forme de haies basses taillées sous futaie.

Les sources d'eau ont entraîné une diversité végétale et les vallons associés au maillage de haies plus ou moins dense, créés des espaces cloisonnés. L'habitat regroupé et dispersé est conditionné par le végétal.

Le paysage est desservi par des infrastructures de toutes tailles : deux routes principales, la RN 149 et la RD 938 (Parthenay), un réseau de routes secondaires et des chemins tertiaires au parcours sinueux toujours souligné par des haies.

##### *Patrimoine réglementé*

Le patrimoine réglementé est moins représenté sur cette entité. De plus, ces éléments sont souvent isolés dans le dense couvert arboré.

##### *L'éolien*

2 projets éoliens sont en cours d'instruction.

##### *Les enjeux paysagers potentiels*

La dominance de haies arborées et arbustives bloque les vues. Les haies soulignent la plupart des axes routiers. Les axes d'importance (ancienne RN 149 et RD 938 au départ de Parthenay) ne dérogent pas à ces ambiances cloisonnées. La visibilité lointaine est quasiment inexistante, les enjeux sont faibles.

### 3.5.5 Entité 4 : Bressuire et le bocage

#### Repérage photographique



PDV 49, ancienne RN 149, au nord de Chiché, route très fréquentée largement bordée d'arbres, visibilité très réduite.



PDV 50, après Saint-Sauveur sur la RD 725, proche du rond-point de la RN 149, l'infrastructure est inscrite dans la végétation.



PDV 51, RD 938 ter, sortie Bressuire et avant St Porchaire, aucune visibilité, la route reste bordée d'arbres et de haies bocagères.

#### Caractéristiques principales, grandes lignes de composition

##### *Principales caractéristiques*

←.....→ Cette petite entité se localise sur la bordure ouest du périmètre éloigné. Comme sa voisine analysée dans le chapitre précédent (Gâtine de Parthenay), le paysage se caractérise par une dominante végétale issue des nombreuses sources d'eau. La diversité des vallons et surtout le maillage de haies plus ou moins dense cloisonnent les espaces agraires et l'habitat dispersé.

Les haies arborées et arbustives sont les éléments moteurs du paysage. Elles déterminent les ouvertures et les fermetures visuelles.

##### *Patrimoine réglementé*

Le patrimoine réglementé est peu représenté. Les deux monuments historiques identifiés sont isolés dans les boisements.

##### *L'éolien*

Cette entité ne détient ni parc ni projet éolien.

##### *Les enjeux paysagers potentiels*

Le contexte bocager dominant entraîne des visibilitées très réduites. Même les routes très fréquentées desservant Bressuire (hors périmètre d'étude) sont toujours bordées de haies. Les enjeux paysagers sont faibles.

### 3.5.6 Entité 5 : les contreforts de la Gâtine

#### Repérage photographique



PDV 41, RD 938 ter, au sud de Geay, axe bordé de rideaux d'arbres, peu de visibilité.



PDV 76, au sud de Moutiers-Sous-Argenton, visibilité sur 3 parcs éoliens : la Chapelle Gaudin, Noitierre et Coulonges-Thouarsais. Pas de visibilité possible sur la ZIP.



PDV 77, au croisement de la RD 146 et de la RD 28, au niveau de Coulonges-Thouarsais, pas de visibilité vers la ZIP, beaucoup de haies bocagères qui obstruent les vues.

#### Caractéristiques principales, grandes lignes de composition

##### *Principales caractéristiques*

Les contreforts de la Gâtine sont une vaste entité localisée sur l'ouest du territoire d'étude et qui se prolonge sur le périmètre intermédiaire. Le paysage bocager est conditionné par des haies et des bosquets.

Sur les altitudes plus affirmées, le réseau de haies devient moins dense et moins serré. Il est remplacé par un maillage de haies basses qui diminue le sentiment d'isolement.

Ce territoire malgré son contexte bocager est aussi exploité de façon extensive par l'agriculture. L'agriculture occupe plusieurs milieux : prairies permanentes, cultures fourragères, et parfois cultures industrielles sur de petites portions.

##### *Patrimoine réglementé*

Ce patrimoine est représenté et souvent isolé dans les composantes végétales qui s'imposent.

##### *L'éolien*

3 parcs éoliens sont déjà en développement, mais le contexte végétalisé ne permet pas de vision franche vers les éoliennes. De plus, les distances réduisent les vues vers la ZIP.

##### *Les enjeux paysagers potentiels.*

La densité végétale dominante réduit les vues et ne permet pas de panorama sur les longues distances.

Les enjeux sont faibles.

### 3.5.7 Entité 6 : Vignoble Saumurois et plaine autour de Brouillé-Saint-Paul

#### Repérage photographique



PDV 73, RD 61, après Argenton-L'Eglise, le paysage à la fois bocager et agricole, la visibilité vers la ZIP est vaine.



PDV 74, RD 31, au sud de Bouillé-Loretz, la ZIP ne peut pas être visible.



PDV 75, RD 759, très fréquentée (Thouars/Argenton). Ici au croisement de la RD 159, le paysage très boisé ne permet pas de vues lointaines.

#### Caractéristiques principales, grandes lignes de composition

##### Principales caractéristiques

Pour une meilleure compréhension, le territoire proche du cours d'eau de l'Argenton a été regroupé en une unique entité comprenant le vignoble Saumurois et la plaine autour de Brouillé-Saint-Paul.

La proximité visuelle de ces deux territoires à favoriser ce lien. Même si, sur le terrain les modes d'occupation du sol se distinguent.

- Sur la partie nord, les vignes dominent. Ces territoires viticoles identifiés sont remarquables et suffisamment conséquents en termes de superficie à l'échelle régionale, pour offrir une ambiance renseignant sur la réalité de l'activité viticole, enjeu économique, historique et culturel.
- Sur la partie sud, la plaine de Brouillé-Saint-Paul est plus clairement occupée par des haies bocagères avec des cultures des vignes moins nombreuses.

##### Patrimoine réglementé

Le patrimoine réglementé est peu représenté. La vallée de l'Argenton en limite offre des sites réglementés et un monument historique, tous isolés visuellement de la ZIP.

##### L'éolien

Aucun parc et projet n'est présent sur cette entité.

##### Les enjeux paysagers potentiels

Le paysage combine vignobles, parcelles agricoles et haies bocagères. Les perceptions sont souvent arrêtées sur les moyennes distances. Les éléments verticaux et naturels bloquent les horizons (haies et vignes).

Les enjeux sont faibles.

### 3.5.8 Entité 7 : Thouars et la vallée du Thouet

#### Repérage photographique



PDV 21, au sud de la vallée, dans le fond de vallée du Thouet, au croisement de la RD 138 et de la RD 47, aucune visibilité vers le projet, les rideaux d'arbres bordent les routes.



PDV 46, au sud de la vallée, RD 134 juste avant Gourgé, nombreux monuments historiques sans visibilités lointaines possibles, route étant bordée de haies bocagères.

#### Caractéristiques principales, grandes lignes de composition

##### *Principales caractéristiques*

La vallée du Thouet traverse le territoire d'étude suivant une orientation sud/est, nord/est. Elle correspond à l'ossature naturelle du paysage. Hors du périmètre d'étude, la vallée structure aussi le paysage. Son cours d'eau, traverse le Pays Thouarsais puis rejoint la Loire à Saumur au Nord.

L'entité présente deux parties distinctes : le sud plus bucolique et le nord plus anthropisée avec la ville de Thouars.

Au sud, le cours serpente à travers des paysages diversifiés (vallées encaissées, plaines calcaires avec ponts, moulins, barrages, manoirs et châteaux).

Au nord, et proche de Thouars, le paysage est plus humanisé et la vallée s'oublie au profit des nombreuses constructions, infrastructures routières et zone industrielle.

##### *Patrimoine réglementé*

Le patrimoine est localisé proche de l'eau avec peu de perception lointaine possible.

##### *L'éolien*

La configuration du paysage de vallée n'est pas compatible avec l'éolien. Il n'y a pas de parc en développement sur cette entité.

##### *Les enjeux paysagers potentiels*

Au sud de la vallée, et sur le périmètre éloigné, les composantes naturelles diversifiées bloquent les perceptions.

Au nord de la vallée et sur le périmètre éloigné, des rideaux d'arbres bordent les infrastructures, les perceptions sont toujours bloquées. Les enjeux sont faibles. Le Thouet accueille le long de son parcours la ville de Thouars. La ville sera analysée dans le prochain chapitre à l'échelle intermédiaire.

### 3.5.9 Bilan général des sensibilités et des enjeux potentiels à l'échelle éloignée

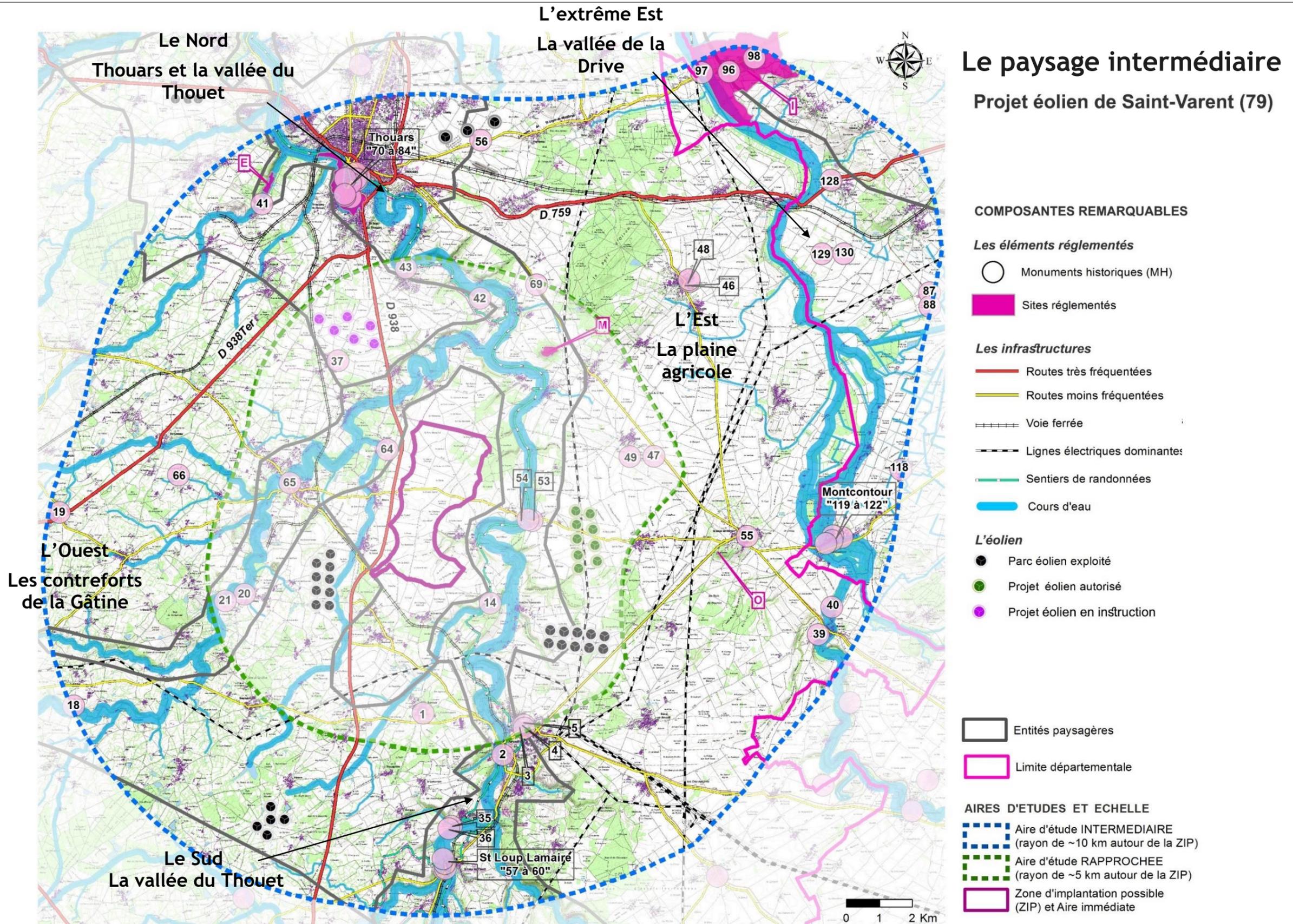
L'analyse des composantes naturelles, construites, des modes d'occupation du sol, du patrimoine réglementé, du contexte éolien et des entités de paysage ont permis de définir les enjeux paysagers potentiels à l'échelle éloignée.

La vallée du Thouet et ses affluents correspondent à l'ossature naturelle du territoire d'étude.

À l'est de la vallée, un paysage couvert de plaines agricoles domine. À l'ouest, le paysage bocager et fermé avec d'importantes haies arborées est une constante.

- À l'ouest de la vallée et de ses affluents, les sensibilités patrimoniales réglementées et naturelles sont représentées et le développement éolien est notable. Les perceptions restent globalement fermées et les champs de visions sont réduits. Les enjeux paysagers potentiels sont faibles.
- À l'est de la vallée, les sensibilités correspondent globalement à un patrimoine architectural inscrit dans les petits villages de la plaine agricole. Dans ce sens, les villages de la Grimaudière et d'Assais-les-Jumeaux sont notables par leur patrimoine architectural émergeant des villages. La partie concernant la vallée de la Dive correspond à une exception à cette échelle. La butte avec le village de Mouterre-Silly offre un vaste panorama sur la plaine agricole du Thouarsais et potentiellement sur la ZIP. Le reste du coteau de la Dive sera étudiée à l'échelle intermédiaire.

À l'échelle éloignée les enjeux paysagers sont peu représentés.



Carte 45 : le paysage intermédiaire

## 3.6 Analyse du paysage à l'échelle intermédiaire

### 3.6.1 Approche générale du paysage à l'échelle intermédiaire

L'approche à l'échelle intermédiaire s'établit sur un périmètre d'environ 10 km, élargi sur sa partie Est afin d'intégrer la vallée de la Dive et son petit coteau, depuis lequel des panoramas vers la plaine agricole s'embent s'affirmer.

### 3.6.2 Méthode d'analyse

Ce chapitre se structure par localité et orientation :

1. L'est : la plaine agricole,
2. L'extrême est : la vallée de la Dive,
3. Le nord : Thouars et la vallée du Thouet,
4. Le sud : la vallée du Thouet,
5. L'ouest : les contreforts de la Gâtine.

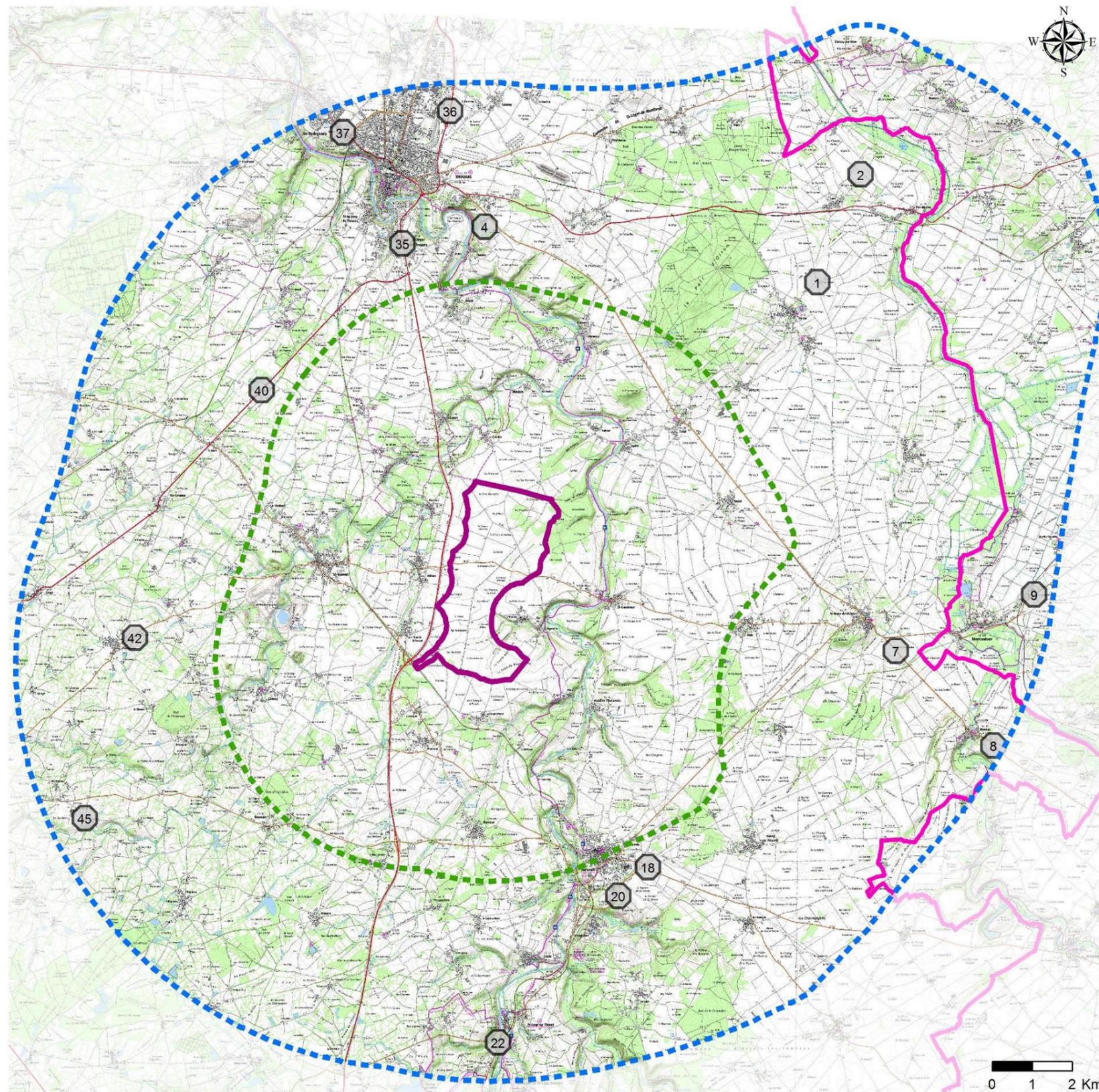
---

Tout au long du chapitre, (dès que l'orientation de la prise de vue photographique le permet), une flèche localisera la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). Elle donne une idée approximative de l'emplacement de la ZIP.

Dès que des éoliennes sont présentes sur la prise de vue, un cadre jaune les mettra en valeur. Le nom du parc éolien peut apparaître dans la légende.

Les numéros de photos rencontrées dans l'étude permettent de se localiser sur la carte présentée au début de chaque chapitre.

---



## POINTS DE VUE

Périmètre intermédiaire

## Projet éolien de Saint-Varent (79)

○ Points de vue localisés dans l'étude

□ Limite départementale

### AIRES D'ETUDES ET ECHELLE

▬ Aire d'étude INTERMEDIAIRE  
(rayon de ~10 km autour de la ZIP)

▬ Aire d'étude RAPPROCHEE  
(rayon de ~5 km autour de la ZIP)

▬ Zone d'implantation possible  
(ZIP) et Aire immédiate

Carte 46 : points de vue du périmètre intermédiaire

### 3.6.3 L'est : la plaine agricole

#### Repérage photographique liés aux monuments historiques (MH) de la plaine agricole



PDV 1, RD 64 sortie nord-est de Oiron, l'église de Oiron (MH 46) et Centre National des Deux-Sèvres (MH 48) émergent de la plaine agricole.



PDV 2, RD 759, sortie ouest de « Pas de Jeu » au niveau de la ligne électrique existante, visibilité vers le Centre National des monuments historiques de Oiron.



PDV 7, RD 37 au sud-est de St-Jouin-de-Marnes, visibilité vers l'église réglementée de Jouin (MH 55).

#### Caractéristiques principales, grandes lignes de composition

##### *Composantes paysagères*

Le paysage agricole est marqué par des parcelles cultivées et ponctué par des pylônes électriques accompagnés de lignes haute tension (encore plus présents vers d'Airvault). Quelques villages continuent à offrir des ambiances bucoliques.

##### *Patrimoine réglementé*

À cette échelle, le patrimoine d'Oiron (Centre national des monuments historiques) et de Saint-Jouin-de-Marnes sont les plus remarquables.

##### *L'éolien*

Il n'existe ni parc ni projet éolien sur cette partie du territoire.

##### *Les enjeux paysagers potentiels*

Depuis cette orientation, les enjeux potentiels concernent les vues :

1. sortie de vallée de la Dive,
2. amont d'Oiron (centre national des monuments historiques),
3. amont de Saint-Joint.

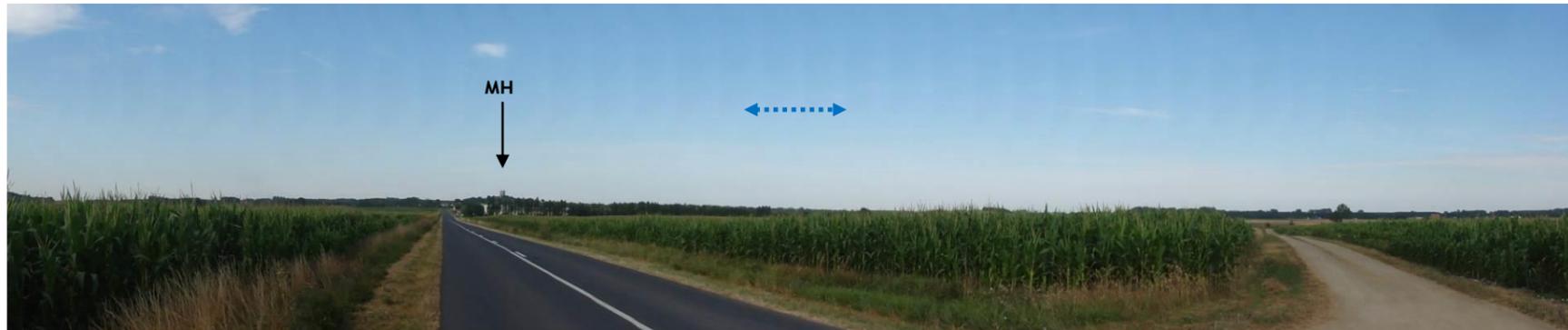
Les parcs et projets éoliens localisés sur un périmètre proche de la ZIP sont aussi notables.

### 3.6.4 L'extrême est : la vallée de la Dive

#### Repérage photographique lié aux monuments historiques



PDV 70 Entre Glénouze et Ranton possédant des monuments historiques réglementés, un large panorama sur la plaine s'affirme



PDV 9, nord-est de Moncontour, visibilité sur le donjon réglementé émergeant du paysage.



PDV 8, sud-est de Marnes, RD 37, co-visibilité entre l'église réglementée de Marnes, le Donjon de Moncontour, et l'église réglementée de St-Jouin-de-Marnes.

#### Caractéristiques principales, grandes lignes de composition

##### *Composantes paysagères*

La Dive est valorisée par un petit coteau depuis lequel des panoramas s'affirment vers la plaine agricole et la ZIP en contre-bas. Le coteau offre des composantes bucoliques avec des villages anciens conservés.

##### *Patrimoine réglementé*

Le coteau à l'est de la Dive est ponctué de villages de caractère détenant un patrimoine réglementé : Curçay-sur-Dive, Ranton, Glénouze, et Moncontour et Marnes.

##### *L'éolien*

Il n'existe ni parc ni projet éolien sur cette partie du territoire.

##### *Les enjeux paysagers potentiels*

Le coteau à l'est de la Dive et son vaste panorama depuis les villages Curçay-sur-Dive, Ranton, Glénouze, Moncontour et Marnes sont notables.

Les parcs et projets éoliens sur cette même orientation et localisés sur un périmètre rapproché, sont les autres composantes remarquables.

### 3.6.5 Le nord : Thouars et la vallée du Thouet

#### Repérage photographique du nord de la vallée



PDV 4, RD 37 au sud de Orsé, visibilité sur la vallée du Thouet au premier plan.



PDV 35, Sortie de Thouars, RD 938, axe le plus fréquenté de sortie de ville de Thouars, de nombreuses composantes existantes anthropiques arrêtent les vues.



PDV 36, RD 135, nord-est de Thouars, paysage anthropique de périphérie de ville.

#### Caractéristiques principales, grandes lignes de composition

##### *Principales caractéristiques paysagères*

Cette partie (nord de la vallée du Thouet et périmètre intermédiaire) est majoritairement occupée par la ville de Thouars. Thouars qui bénéficie d'un label « ville et pays d'art et d'histoire » pour ces qualités architecturales et historiques.

##### *Patrimoine réglementé*

Le patrimoine réglementé et remarquable est globalement inscrit dans le tissu construit de la ville de Thouars.

##### *L'éolien*

Il n'existe ni parc ni projet éolien sur cette partie du territoire

##### *Les enjeux paysagers potentiels*

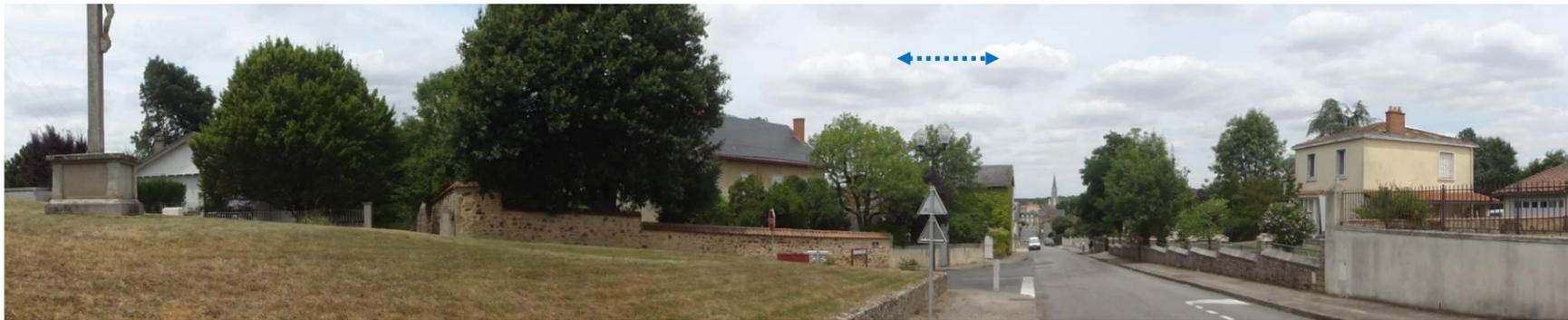
Les enjeux potentiels sont liés à la ville de Thouars.

Depuis le centre-ville, les composantes construites bloquent les vues lointaines et depuis la périphérie de ville, des perceptions lointaines peuvent s'affirmer mais sont inscrites dans un contexte anthropique notable.

Les enjeux paysagers sont faibles.

### 3.6.6 Le sud : la vallée du Thouet

#### Repérage photographique du sud de la vallée



PDV 22, Au sud de St-Loup-sur-Thouet, visibilité avec le clocher de l'église (non réglementé) de St-Loup.



PDV 20, au sud d'Airvault, le contexte industriel est marqué, le paysage ne détient pas d'enjeu paysager.



PDV 18, Airvault, RD 725 au niveau du poste électrique existant et de l'intermarché (mi-chemin entre la plaine agricole et la vallée du Thouet), la visibilité vers l'abbaye de Airvault (M.H 4) et les éoliennes de Glénay est notable.

#### Caractéristiques principales, grandes lignes de composition

##### *Principales caractéristiques*

Cette partie correspond à la commune de Saint-Loup-Lamairé au sein de laquelle passe le Thouet. Les ambiances sont assez isolées inscrites dans le relief. Vers le nord (Airvault), le paysage devient plus fortement anthropisé.

##### *Patrimoine réglementé*

Il correspond majoritairement à Saint-Loup-Lamairé (maisons et domaines inscrits dans la ville) secondairement aux monuments historiques d'Airvault avec peu d'enjeu dans le cadre de l'étude.

##### *L'éolien*

Il n'existe ni parc ni projet éolien sur cette partie du territoire.

#### Les enjeux paysagers potentiels

Le sud de la vallée est marqué par un nombre important d'espaces habités conditionnés dans le relief. Ils sont desservis par la RD 938.

Les visibilités sont bloquées, les enjeux paysagers sont faibles.

### 3.6.7 L'ouest : les contreforts de la Gâtine

#### Repérage photographique des contreforts de la Gâtine



PDV 40, RD 938 ter, très fréquentée, offre une visibilité vers les éoliennes de Glénay. La route bordée de rideaux d'arbres n'entraîne pas de visibilité excepté depuis ce point de vue.



PDV 42, RD 135, sortie nord de Pierrefitte, en direction de Saint-Varent, la visibilité vers les éoliennes existantes de Glénay est effective.



PDV 45, vallée du Thouaret, au Sud de la RD 725, visibilité avec les éoliennes existantes de Glénay ( à gauche ) et de Maisontiers-Tessionniere (à droite)

#### Caractéristiques principales, grandes lignes de composition

##### *Principales caractéristiques*

Le paysage agricole et arboré est ponctué de villages, de bois isolés et souligné de ripisylves liés aux divers cours d'eau.

La RD 938, infrastructure structurante, dessert Thouars et plus loin Bressuire. Bordée d'arbres, la route permet peu de perceptions lointaines, sauf quelques points de vue très localisés.

##### *Patrimoine réglementé*

Le patrimoine réglementé est peu remarquable.

##### *L'éolien*

Cette partie ne détient pas d'éolienne. Les éoliennes des parcs existants de Glénay et de Maisontiers peuvent apparaître sur les horizons.

##### *Les enjeux*

Le paysage reste majoritairement boisé, les perceptions sont donc vite arrêtées par les structures végétales existantes. Les éléments architecturaux et sensibles sont peu représentés.

Sur des arrière-plans lointains émergent parfois les éoliennes existantes, (Glénay et Maisontiers-Tessionniere). Ces visibilitées semblent secondaires à la vue du contexte paysager décrit (peu de sensibilité patrimoniale et un couvert arboré dominant).

### 3.6.8 Rappel des enjeux paysagers potentiels à l'échelle intermédiaire

#### L'est : la plaine agricole

Ce territoire correspond globalement à une grande plaine agricole, très ouverte et assez anthropisée notamment avec le passage d'une ligne haute tension très perceptible traversant arbitrairement le paysage.

À l'est de cette plaine, la vallée de la Dive offre des ambiances bien différentes avec des composantes bucoliques :

- depuis la plaine, les vues depuis la sortie de vallée de la Dive et en amont du centre national des monuments historiques de Oiron,
- depuis les coteaux de la Dive, le vaste panorama depuis les petits villages du coteau au patrimoine régleménté : Moncontour, Marnes, Saint-Jouin.

Les parcs et projets éoliens sur cette même orientation et localisés sur un périmètre rapproché, sont aussi notables.

#### Le nord : Thouars et la vallée du Thouet

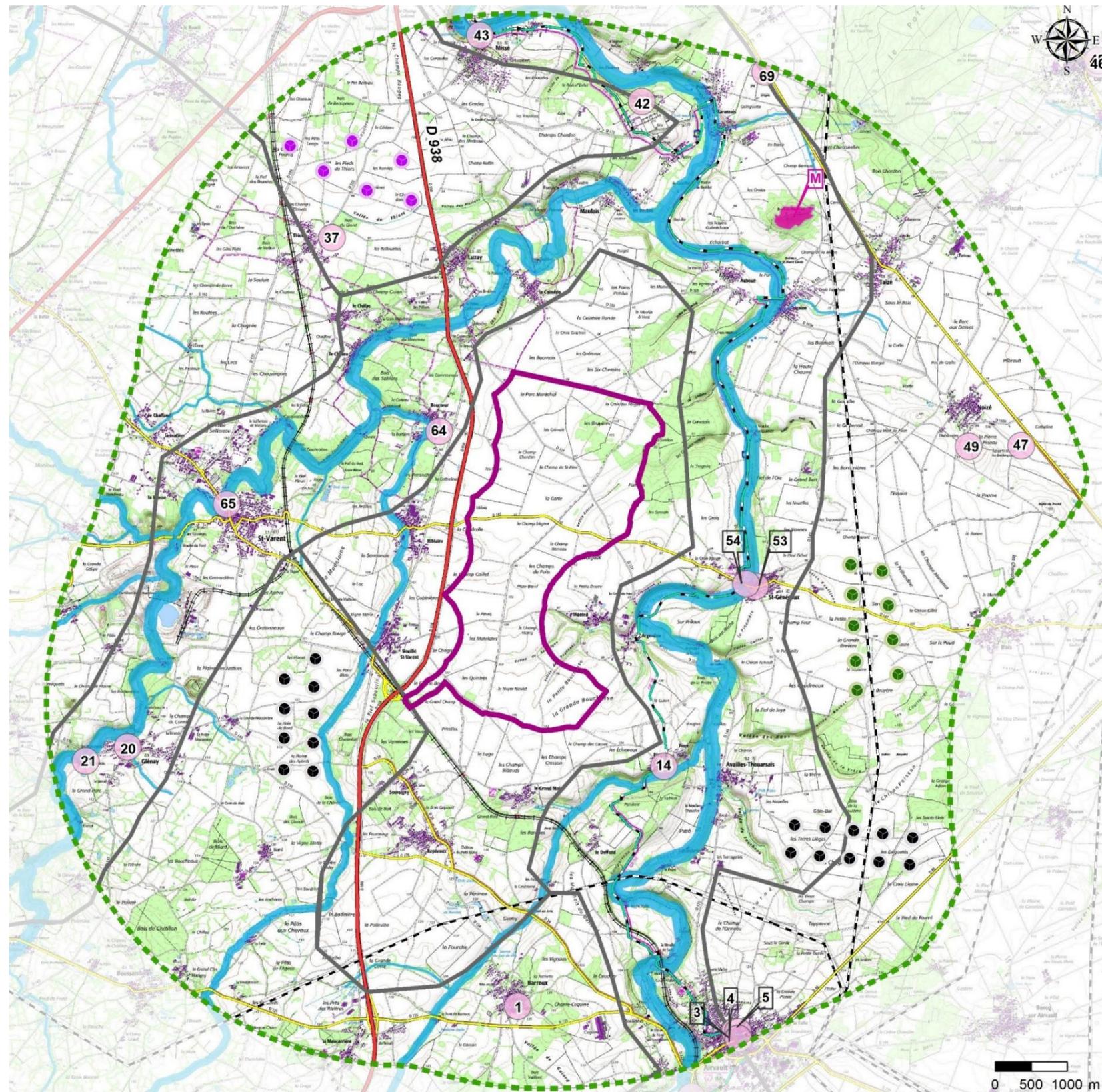
Thouars inscrite dans la vallée du Thouet, représente la ville la plus importante à cette échelle. Depuis cette orientation, les perceptions vers le ZIP sont vaines, complètement bloquées par les composantes de la ville. La sortie de ville de Thouars est notable mais les vues sont bloquées par des composantes industrielles de la ville. Les enjeux restent faibles.

#### Le sud : la vallée du Thouet

Cette partie correspond à la vallée du Thouet entre la base de Loisirs de Cébron et la ville d'Airvault. Le paysage reste assez encaissé et anthropisé vers Airvault. Les visibilitéés lointaines sont peu notables. Les enjeux sont faibles

#### L'ouest et les contreforts de la Gâtine

Ce territoire correspond aux « Contreforts de la Gâtine », paysage boisé et vallonné depuis lequel les perceptions sont rapidement arrêtées par la végétation dès les premiers plans de vision. Les routes principales sont bordées de hauts arbres formant de forts écrans visuels. Les enjeux sont faibles.



## Le paysage rapproché Projet éolien de Saint-Varent (79)

### COMPOSANTES REMARQUABLES

#### Les éléments réglementés

-  Monuments historiques (MH)
-  Sites réglementés

#### Les infrastructures

-  Routes très fréquentées
-  Routes moins fréquentées
-  Voie ferrée
-  Lignes électriques dominantes
-  Sentiers de randonnées
-  Cours d'eau

#### L'éolien

-  Parc éolien exploité
-  Projet éolien autorisé
-  Projet éolien en instruction

 Entités paysagères

 Limite départementale

#### AIRES D'ETUDES ET ECHELLE

-  Aire d'étude RAPPROCHEE (rayon de ~5 km autour de la ZIP)
-  Zone d'implantation possible (ZIP) et Aire immédiate

Carte 47 : le paysage rapproché

## 3.7 Approche du paysage à l'échelle rapprochée

### 3.7.1 Approche générale du paysage à l'échelle rapprochée

L'échelle rapprochée correspond à un périmètre approximatif de 5 km. Il a été élargi en fonction des enjeux potentiels identifiés sur ces limites : patrimoine réglementé, et parcs et projets éoliens existants.

Le paysage rapproché autour de la ZIP est essentiellement agricole marqué par des lignes électriques et le passage d'infrastructures routières. À l'est et à l'ouest, les cours d'eau du Thouet et du Thouaret révèlent des paysages détaillés ponctués de villages bucoliques.

### 3.7.2 Méthode d'analyse

Le paysage rapproché est analysé suivant en 4 secteurs et orientations :

- Secteur 1 : l'est,
- Secteur 2 : l'ouest,
- Secteur 3 : le sud,
- Secteur 4 : le nord.

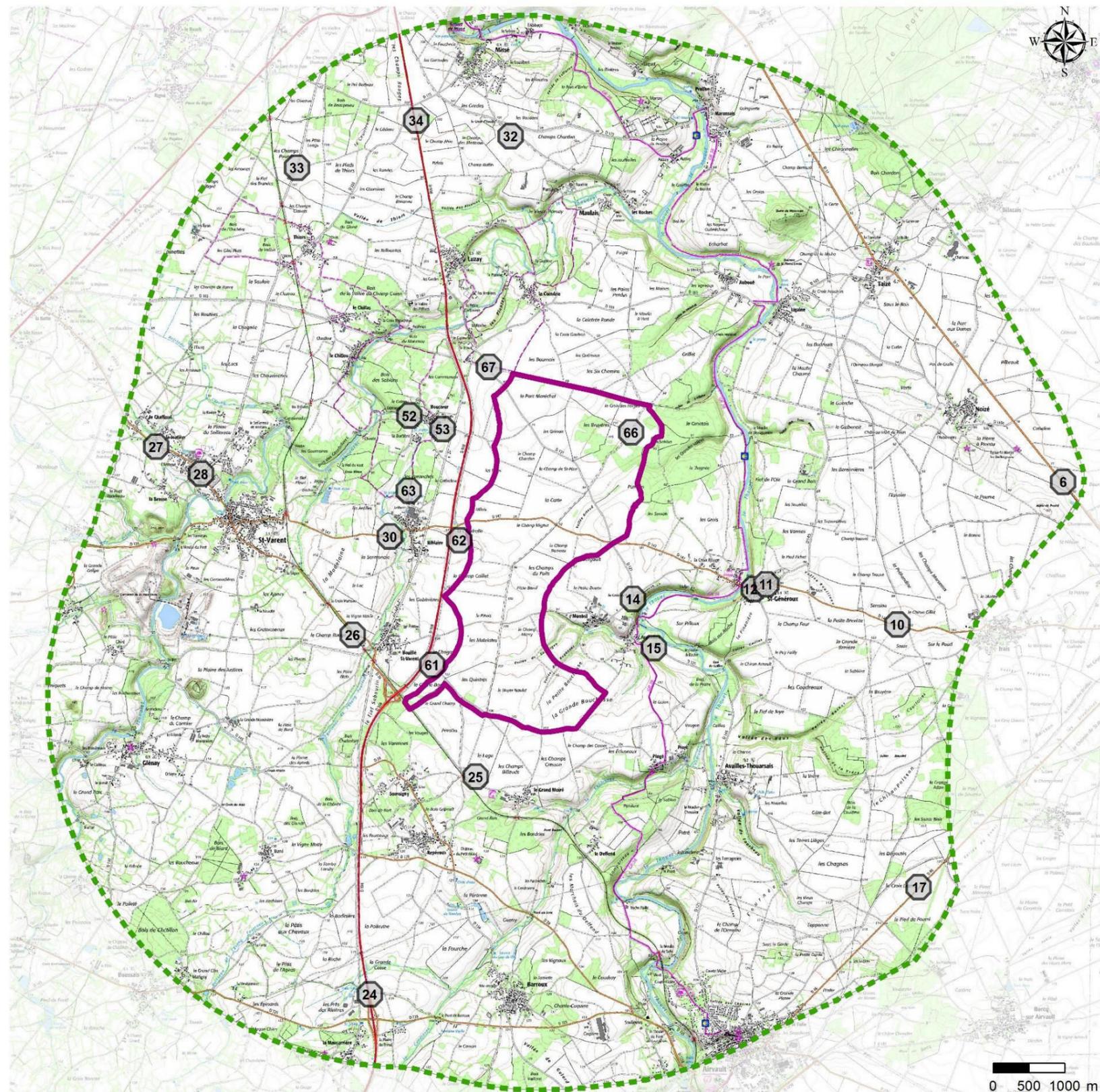
---

Tout au long du chapitre, (dès que l'orientation de la prise de vue photographique le permet), une flèche localisera la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). Elle donne une idée approximative de l'emplacement de la ZIP.

Dès que des éoliennes sont présentes sur la prise de vue, un cadre jaune les mettra en valeur. Le nom du parc éolien peut apparaître dans la légende.

Les numéros de photos rencontrées dans l'étude permettent de se localiser sur la carte suivante.

---



**POINTS DE VUE**

Périmètre rapproché

**Projet éolien de Saint-Varent (79)**

⬡ Points de vue localisés dans l'étude

**AIRES D'ETUDES ET ECHELLE**

⬡ Aire d'étude RAPPROCHEE (rayon de ~5 km autour de la ZIP)

⬡ Zone d'implantation possible (ZIP) et Aire immédiate

Carte 48 : points de vue du périmètre rapproché

### 3.7.3 Secteur 1 : l'est

#### Repérage photographique du secteur est



PDV 6, RD 37 avant Noizé, visibilité avec l'église de Saint Martin émergeant des parcelles agricoles.



PDV 10, A l'ouest d'Irais, pas de visibilité avec St Généroux en premier plan dans la vallée du Thouet, mais visibilité avec les éoliennes autorisées de St Généroux-Irais, les parcs éoliens de Glénay, de Coulonges-Thouarsais, de la Chapelle de Gaudin, et de Maisontiers-Tessonnière.



PDV 17, RD 46, entre St-Jouin-de-Marnes et Airvault, au niveau du parc éolien en instruction.

#### Caractéristiques principales, grandes lignes de composition

##### *Principales caractéristiques*

Le secteur à l'est révèle un contraste entre la vallée du Thouet et la plaine agricole :

- Le Thouet est parcouru par le GR 36, chemin de Saint-Jacques de Compostelle, et ponctué de villages.
- La plaine agricole est quadrillée par des lignes électriques et par des parcs et projets éoliens.
- La RD 147 est l'axe routier notable. Il traverse ce secteur suivant une orientation est/ouest et relie le village de Saint-Généroux puis la ZIP.

##### *Patrimoine réglementé*

Les villages de la plaine (Noiré, Airvault) et ceux de la vallée du Thouet (Saint-Généroux, Piogé) possèdent des monuments historiques.

Saint-Généroux est le plus remarquable. Il possède une église et un pont, monuments historiques réglementés. Il est aussi traversé par le circuit de randonnée GR36, également chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

##### *L'éolien*

Deux parcs et projets éoliens sont notables : Saint-Généroux et Availles. Depuis le périmètre rapproché, les éoliennes sont souvent présentes.

#### Les enjeux paysagers potentiels

Les parcs éoliens et la ligne haute tension dominent les perceptions. Des points de vue notables depuis la plaine sont localisés, en amont de Noizé dont l'église est réglementée et en amont des parcs et projets éoliens de Saint-Généroux et de l'Availles-Thouarsais. Depuis la vallée, les villages sont bien isolés par le relief. Saint-Généroux, village patrimonial est le plus notable.

**Repérage photographique du secteur est (suite)**



PDV 15, Le village d'Argentine est inscrit dans la vallée le long de la RD 121. Les éoliennes existantes ne sont pas visibles.



PDV 14, entre St Généroux et Monteil, co-visibilité entre les éoliennes de Glénay et le hameau de Monteil.



PDV 11, depuis l'église réglementée de St-Généroux, la seule perception lointaine ne peut pas entraîner de vue sur la ZIP.

### 3.7.4 Secteur 2 : l'ouest

#### Repérage photographique du secteur à l'ouest



PDV 27, RD 28, entrée de ville au nord de Saint-Varent.



PDV 28, RD 28, entrée de ville de St-Varent, au niveau de l'Intermarché, co-visibilité entre l'église de Saint-Varent et le parc éolien de Glénay.



PDV 52, Ouest de Boucoeur, visibilité sur le village proche de la ZIP.

#### Caractéristiques principales, grandes lignes de composition

##### *Principales caractéristiques*

Comme pour le secteur est, l'ouest révèle des contrastes.

La vallée du Thouaret est ponctuée de villages ruraux. La plaine agricole est quadrillée de parcelles céréalières et traversée par une voie ferrée. La RD 938, très fréquentée (Thouars/Parthenay) longe la limite ouest de la ZIP.

##### *Patrimoine réglementé*

Présent sur la plaine, le patrimoine est surtout représenté au sein de la vallée du Thouaret. Il s'agit en particulier du patrimoine de Saint-Varent et de Glénay.

##### *L'éolien*

Le parc éolien de Glénay actuellement en fonctionnement dans ce secteur occupe de nombreux champs de vision.

##### *Les enjeux paysagers potentiels*

Ils correspondent aux co-visibilités potentielles en amont de Saint-Varent et des villages les plus proches de la ZIP : Brouillé-St-Varent, Riblaire et Boucoeur.

Comme pour les villages de l'est, les perceptions depuis le centre des villages de l'ouest sont souvent très réduites, bloquées par les composantes bâties existantes. En revanche, les perceptions en amont des villages et des routes d'accès, les co-visibilités avec le parc éolien de Glénay doivent être évaluées.

**Repérage photographique des villages à l'ouest de la ZIP (suite)**



PDV 53, depuis la Chapelle réglementée Boucoeur (MH 54), monument le plus proche de la ZIP.



PDV 30, RD 147, entre St-Varent et St-Généroux, visibilité sur le village de Riblaire, proche de la ZIP.



PDV 26, RD 28, avant Bouillé-St-Varent, visibilité sur le village, proche de la ZIP.

### 3.7.5 Secteur 3 : le sud

#### Repérage photographique du secteur sud



PDV 25, depuis l'axe routier principal du Grand Moiré, village le plus proche de la ZIP.



PDV 24, RD 938, axe le plus fréquenté aux abords du projet. Visibilité sur les éoliennes existantes de Glénay.



PDV 23, RD 938 axe le plus fréquenté aux abords du projet, ici au croisement d'Enjouran, les rideaux d'arbres des deux cotés de la route bloquent les vues.

#### Caractéristiques principales, grandes lignes de composition

##### *Principales caractéristiques*

Sur ce secteur qui correspond pour partie aux contreforts de la Gâtine, le paysage est très boisé. Sur les parties relatives à la plaine agricole, les horizons sont majoritairement ouverts.

##### *Patrimoine réglementé*

Le patrimoine réglementé reste discret dans le paysage.

##### *L'éolien*

Aucun parc et projet éolien ne sont présents dans ce secteur.

##### *Les enjeux paysagers potentiels*

Au sud, le village de Grand-Moiré est notable mais l'ouverture naturelle du village s'établi dans le sens inverse de la ZIP.

Le paysage boisé (contreforts de la Gâtine) entraîne de faibles visibilités. Dans la plupart des cas, les vues sont arrêtées par la végétation. Les enjeux sont réduits.

### 3.7.6 Secteur 5 : le nord

#### Repérage photographique du secteur nord



PDV 32, nord-ouest de Maulais, parcs éoliens existants : Glénay et Maisontiers-Tessonnière. La vallée du Thouet et son affluent le Thouarais restent discrets.



PDV 33, RD 135, avant la voie ferrée, au nord de Thiors, pas de visibilité avec le château réglementé (MH 37) inscrit dans le boisement existant.



PDV 34, RD 938, axe très fréquenté au sud de Thouars, avant Luzay, visibilité vers le parc éolien de Glénay, à droite de la route. (Cette route très fréquentée passe directement à l'ouest de la ZIP.)

#### Caractéristiques principales, grandes lignes de composition

##### *Principales caractéristiques*

À la sortie de la Ville de Thouars, le paysage humanisé est caractérisé par une vaste plaine agricole. La présence du Thouaret et du Thouet se remarque par ses boisements visibles sur des arrière-plans lointains.

##### *Patrimoine réglementé*

Souvent inscrit dans les villages, le patrimoine (châteaux, moulins et dolmens) ne s'impose visuellement sur le paysage.

##### *L'éolien*

Le parc éolien Les Pâtis Longs est en instruction dans ce secteur.

##### *Les enjeux paysagers potentiels*

Le paysage de plaine agricole à la sortie de Thouars s'ouvre visuellement vers la ZIP depuis la RD 938, axe routier fréquenté.

Si les perceptions sur cette partie de la plaine agricole s'affirment. Les perceptions de la vallée restent très discrètes. Le patrimoine réglementé est isolé des vues. Le village le plus proche de la ZIP, La Coindrie, se localise dans un contexte boisé.

Les enjeux sont globalement faibles.

### 3.7.7 Bilan des enjeux potentiels à l'échelle rapprochée

A l'échelle rapprochée, deux entités se distinguent : la plaine agricole et les vallées du Thouet et du Thouaret. La ZIP se localise au sein de la plaine agricole entre les deux cours d'eau.

#### L'est de la plaine agricole

Les parcs éoliens et la ligne haute tension dominent les perceptions. Des points de vue notables depuis la plaine sont localisés, en amont de Noizé dont l'église est réglementée et en amont des parcs et projets éoliens de Saint-Généroux et de l'Availles-Thouarsais. Depuis la vallée, les villages sont bien isolés par le relief. Saint-Généroux, village patrimonial est le plus notable.

#### L'ouest de la plaine agricole

Les perceptions s'établissent en amont de Saint-Varent. Les co-visibilités avec la ville peuvent être effectives et représentent des enjeux potentiels.

#### Le sud de la plaine agricole

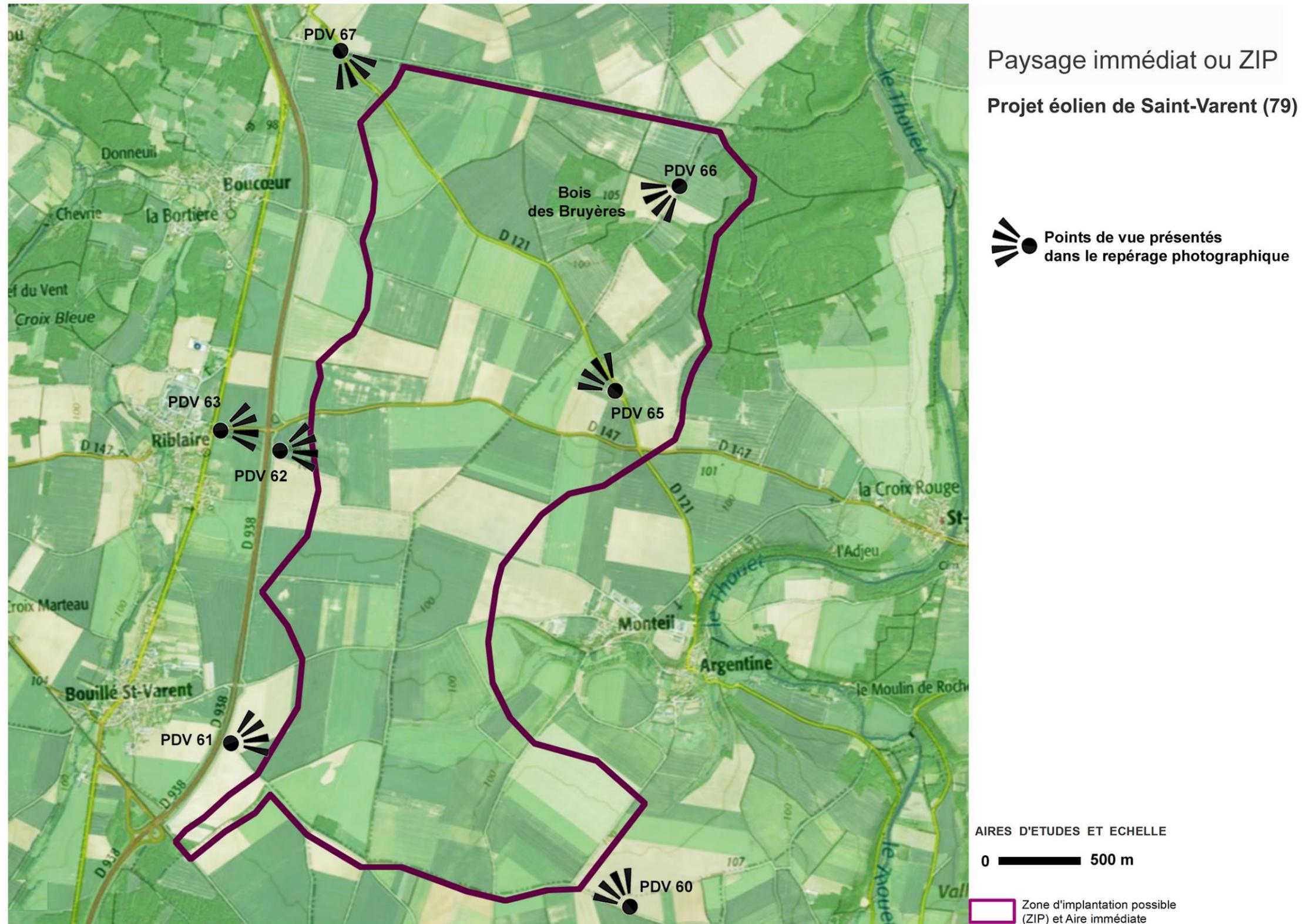
Le paysage relativement boisé appartient aux contreforts de la Gâtine. Les visibilitées sont peu notables, bloquées par les boisements. Les enjeux sont faibles.

#### Le nord de la plaine agricole

Le paysage de plaine agricole à la sortie de Thouars s'ouvre vers la ZIP. La RD 938 en sortie de ville est un axe routier fréquenté. Les perceptions sur cette partie de la plaine agricole représentent des enjeux même si les perceptions de la vallée restent très discrètes. Les enjeux sont faibles.

#### Transversalement, les vallées du Thouet et du Thouaret

Les vallées restent à cette distance assez protégées des vues vers la ZIP. Malgré tout, certains points de vue particuliers peuvent entraîner des co-visibilités potentielles en amont des villages : Saint-Varent, saint Généroux, Availles-Thouarsais, Brouillé-St-Varent, Riblaire et Boucoeur.



Carte 49 : le paysage immédiat

## 3.8 Approche à l'échelle immédiate de la zone d'implantation potentielle (et limites immédiates)

### 3.8.1 Le paysage à l'échelle rapprochée

La ZIP se localise sur le plateau agricole avec des ambiances anthropiques qui dominent : vastes étendues cultivées, pylônes et lignes électriques, infrastructures routières.

En limite ouest extérieure de la ZIP, une infrastructure routière d'importance : la RD 938 est très circulante. Elle fait la liaison entre Thouars au nord et Parthenay au sud. Elle possède un rideau d'arbres sur tout son linéaire, bloquant la vue directe sur les parcelles foncières d'implantation.

Au sein de la ZIP en tant que telle, les parcelles agricoles sont une dominante. De légers mouvements de reliefs correspondent à des petites vallées, localisées sur le sud-est et au nord-est (vallée d'Artaud). Quelques boisements ont aussi été identifiés, le bois des Bruyères visible au nord-est. Enfin, les routes tertiaires sont des routes souvent empruntées à vive allure par les riverains. Elles représentent une desserte rapide des villages. La RD 147 est la plus remarquable, elle traverse la ZIP et permet la liaison entre St-Généroux et Riblaire.

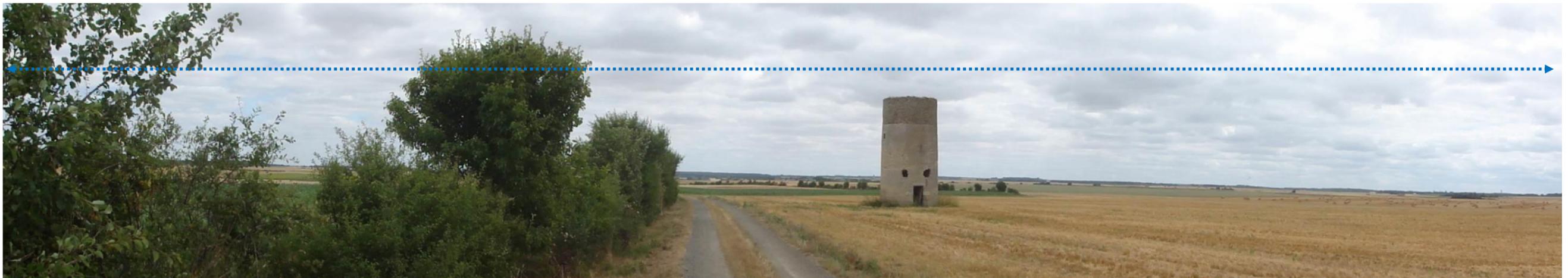
### 3.8.2 Méthode d'analyse

Ce chapitre correspond au repérage photographique suivant.

### 3.8.3 Repérage photographique des perceptions depuis l'ouest



PDV 61, à l'angle sud-ouest de la ZIP, le vaste parcellaire occupe le champs de vision.



PDV 62, tour ruinée insolite au milieu des parcelles agricoles



PDV 63, RD 938, axe fréquenté longeant la ZIP, son linéaire ouest est bordé de rideaux d'arbres.

### 3.8.4 Repérage photographique depuis le nord



PDV 67, croisement RD 121 et sentier de randonnée, à l'angle nord-ouest de la ZIP, le parcellaire est majoritairement occupé par les cultures, ponctué de lignes électriques.



PDV 66, la partie nord-est semble la plus sensible. Ici au sein de la ZIP, au niveau d'un chemin secondaire de desserte, vue sur le bois existant : "Les Bruyères".

### 3.8.5 Repérage photographique depuis l'est



PDV 65, la partie nord-est semble la plus sensible. Ici, vers le petit fond de vallée identifié, « vallée d'Artaud ».

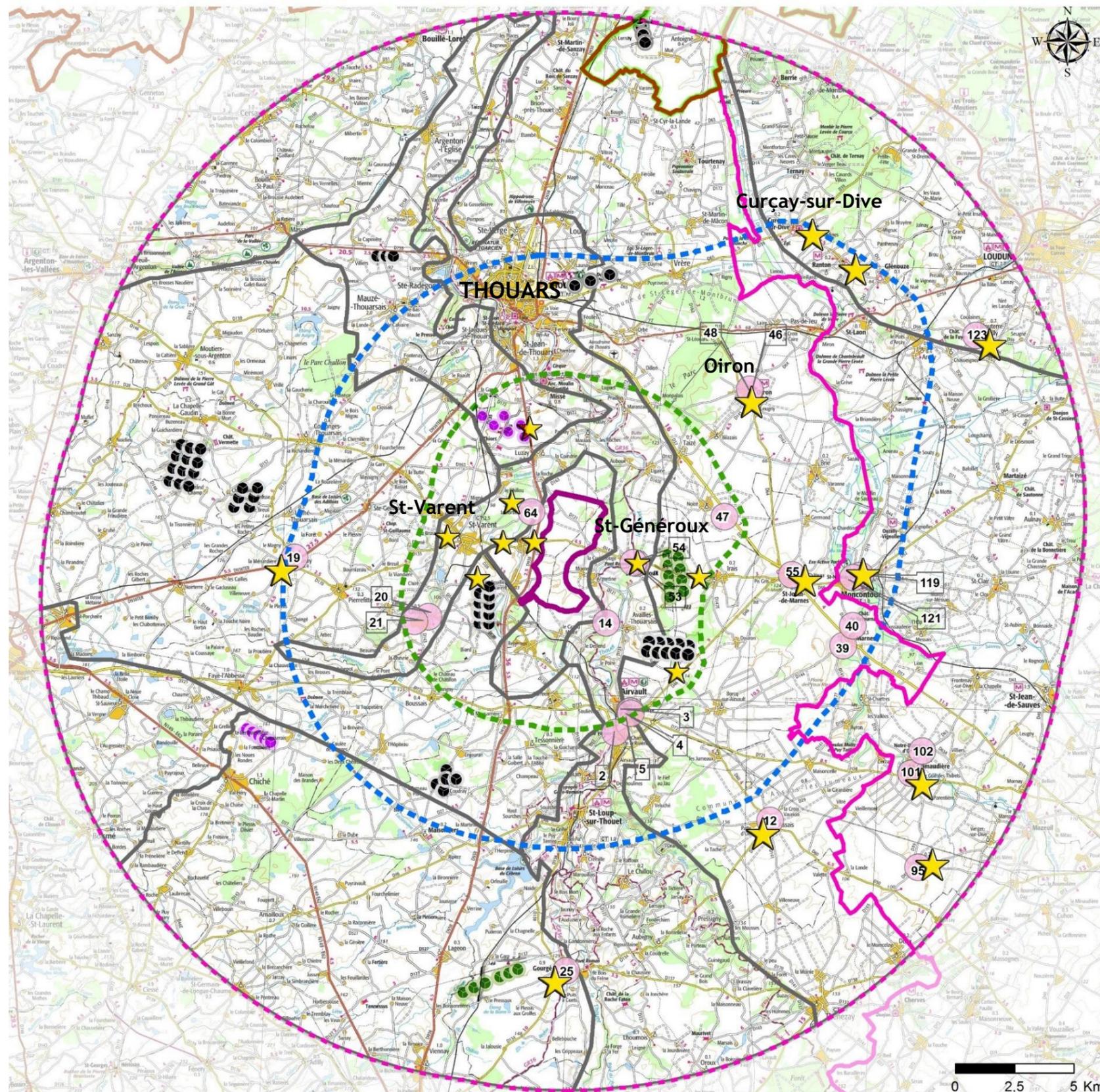


PDV 60, Vers le lieu-dit, les Ecluseaux, large parcellaire agricole de blé, ponctué de lignes électriques. Au loin, visibilité sur le parc éolien de Glénay et plus à droite sur le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière.

### 3.8.6 Bilan des enjeux potentiels à l'échelle immédiate

La ZIP se compose de parcelles agricoles avec la présence de microreliefs et de petits bois, des infrastructures routières traversent la zone, la RD 147 est la plus notable.

Le passage de la RD 938 à la limite extérieure de la ZIP, fréquentée mais bordée de rideaux d'arbres doit être aussi notée.



## PAYSAGE

### Synthèse de l'état initial

### Projet éolien de Saint-Varent (79)

#### COMPOSANTES VISIBLES NOTABLES

- Monuments historiques (MH)

#### PARCS ET PROJETS EOLIENS

- Exploité
- Autorisé
- Instruction

#### ENJEUX PAYSAGERS POTENTIELS



#### LIMITES

- ▭ Entités paysagères
- ▭ PNR
- ▭ Limite régionale
- ▭ Limite départementale

#### AIRES D'ETUDE ET ECHELLE

- ▭ Aire d'étude ELOIGNEE (rayon de ~20,2 km autour de la ZIP)
- ▭ Aire d'étude INTERMEDIAIRE (rayon de ~10 km autour de la ZIP)
- ▭ Aire d'étude RAPPROCHEE (rayon de ~5 km autour de la ZIP)
- ▭ Zone d'implantation possible (ZIP) et Aire immédiate

Carte 50 : synthèse de l'état initial du paysage

## 3.9 Synthèse et proposition d'un agencement en accord avec le paysage

### 3.9.1 Méthode d'analyse

Ce chapitre se structure comme suit :

- Carte de synthèse générale (page précédente),
- Synthèse de l'état des lieux aux échelles de travail (éloignée, intermédiaire, rapprochée et immédiate),
- Pour chaque échelle de travail : proposition d'un agencement en cohérence avec le paysage,
- Proposition générale d'un agencement paysager.

### 3.9.2 Rappel et synthèse de l'état initial paysager

#### Synthèse à l'échelle éloignée

L'analyse des composantes naturelles, construites, des modes d'occupation du sol, du patrimoine réglementé, du contexte éolien et des entités de paysage ont permis de définir les enjeux paysagers potentiels à l'échelle éloignée.

La vallée du Thouet et ses affluents orientées sud/est, nord/est correspondent à l'ossature naturelle du territoire d'étude. De part et d'autre des vallées, deux types d'ambiances sont distinctes :

- A l'est, un paysage de plaine agricole domine.

Cette partie est la plus anthropisée : infrastructures routières et électriques et un patrimoine architectural notable, correspondant à des petits villages : la Guimaudière, Craon, Assais-les-Jumeaux. Le village de Mouterre-Silly localisé sur une butte, offre un vaste panorama lointain vers la plaine. Enfin, la Dive est un linéaire hydraulique notable, il sera traité au chapitre de l'échelle intermédiaire.

- A l'ouest, le paysage est principalement bocager.

Les sensibilités patrimoniales sont représentées et inscrites dans les composantes naturelles. Les perceptions sont globalement fermées et les champs de visions réduits. Les enjeux sont faibles.

#### Éléments à prendre en compte pour l'agencement

Le projet restera diffus dans le paysage, cette échelle ne permet pas de déterminer des orientations d'agencement.

#### Synthèse à l'échelle intermédiaire

##### *Rappel de la démarche liée à la définition d'un périmètre d'étude*

L'échelle intermédiaire standard pour un projet éolien est d'environ 10 km autour de la ZIP. Ici, l'échelle intermédiaire a été établie en fonction des composantes visibles :

- Elargissement du périmètre au nord-est afin d'intégrer, la vallée de la Dive et le panorama en sortie de vallée vers notamment le Centre National des Monuments Historiques de Oiron.
- Elargissement aussi du périmètre à l'est afin d'intégrer, la vallée de la Dive et les petites entités habitées du coteau : Moncontour, Marnes pour leurs nombreux monuments historiques.

A l'échelle intermédiaire, le bilan est variable suivant les orientations :

##### *L'est du périmètre intermédiaire*

Ce territoire correspond globalement à la grande plaine agricole, très ouverte et anthropisée notamment avec le passage d'une ligne haute tension très perceptible traversant arbitrairement le paysage.

A l'est de cette plaine, la vallée de la Dive offre des ambiances différentes avec des composantes bucoliques. Les visibilitées à prendre en compte :

- sortie de vallée de la Dive et amont du centre national des monuments historiques d'Oiron,
- coteaux de la Dive et panorama depuis les petits villages aux patrimoines réglementés : Moncontour, Marnes, Saint-Jouin,
- Vision vers les parcs et projets éoliens sur cette même orientation et localisés sur un périmètre rapproché.

##### *Le nord du périmètre intermédiaire*

Thouars inscrite dans la vallée du Thouet, représente la ville la plus importante à cette échelle. Depuis cette orientation, les perceptions vers le ZIP sont vaines, complètement bloquées par les composantes de la ville. La sortie de ville de Thouars est notable mais les vues sont arrêtées par des composantes industrielles.

Les enjeux restent faibles.

##### *Le sud du périmètre intermédiaire*

Le sud de la vallée est marqué par un nombre important d'espaces habités conditionné dans le relief. Ils sont desservis par la RD 938. Les visibilitées sont bloquées, les enjeux paysagers faibles.

##### *L'ouest du périmètre intermédiaire*

Ce territoire correspond aux « Contreforts de la Gâtine », paysage boisé et vallonné depuis lequel les perceptions sont rapidement arrêtées par la végétation dès les premiers plans de vision. Les routes principales sont bordées de hauts arbres formant de forts écrans visuels. Les enjeux sont faibles.

### Éléments à prendre en compte pour l'agencement

L'orientation EST la plus remarquable. L'agencement devra s'établir en lien avec la vallée de la Dive, et les lieux cités ainsi qu'en accord avec les deux parcs et projets éoliens de Saint-Généroux-Irais et d'Availles-Thouarsais.

### Synthèse à l'échelle rapprochée

#### *Rappel de la démarche liée à la définition d'un périmètre d'étude*

L'échelle rapprochée standard pour un projet éolien est d'environ 5 km autour de la ZIP. Ici, l'échelle rapprochée a été établie en fonction de composantes visibles présentes sur ces limites : perception le long de la RD 37 en arrière-plan du village de Noizé et perception le long de la RD 46 en arrière-plan du projet éolien en instruction d'Availles-Thouarsais.

Deux ambiances sont notables, la plaine agricole et les vallées du Thouet et du Thouaret. La ZIP se localise au sein de la plaine agricole entre les deux cours d'eau.

#### *L'est de la plaine agricole*

Les parcs éoliens et la ligne haute tension dominant. Des points de vue notables sont localisés, en amont de Noizé dont l'église est réglementée et en amont des parcs et projets éoliens de Saint-Généroux et de l'Availles-Thouarsais.

#### *Le sud de la plaine agricole*

Le paysage est boisé et correspond aux contreforts de la Gâtine. Les visibilitées sont bloquées par la végétation. Les enjeux sont faibles.

#### *L'ouest de la plaine agricole*

Des perceptions s'établissent en amont de Saint-Varent et des trois villages de Boucoeur, Riblaire, et Bouillé-St-Varent. Des co-visibilitées peuvent être effectives et représentent des enjeux potentiels.

#### *Le nord de la plaine agricole*

Le paysage de plaine agricole à la sortie de Thouars s'ouvre vers la ZIP. La RD 938 en sortie de ville est un axe routier fréquenté. Les perceptions sur cette partie de la plaine agricole s'affirment.

#### *Transversalement, les vallées du Thouet et du Thouaret*

Les vallées restent à cette échelle assez protégées des vues vers la ZIP. Malgré tout, certains points de vue particuliers peuvent entraîner des co-visibilitées potentielles en amont des villages : Saint-Varent, Saint-Généroux, Availles-Thouarsais, Bouillé-St-Varent, Riblaire et Boucoeur.

### Éléments à prendre en compte pour l'agencement

À l'échelle rapprochée les vues est et ouest sont les plus notables :

Les vues depuis l'est :

- la plaine agricole malgré son caractère anthropique, entraîne des co-visibilitées possibles avec les parcs éoliens de Saint-Généroux et l'Availles et les MH de la plaine (Noiré),
- la limite de la vallée du Thouet, en particulier les vues avant Saint-Généroux et Availles-Thouarsais doivent être évaluées.

les vues depuis l'ouest :

- la limite de la vallée du Thouaret, en particulier les vues avant les villages de Saint-Varent, Bouillé-St-Varent, Riblaire et Boucoeur et le parc éolien de Glénay doivent être prises en compte.

### Synthèse à l'échelle immédiate ou Zone d'implantation Potentielle (ZIP)

La ZIP se compose majoritairement de parcelles agricoles.

De plus, d'autres composantes sont notables :

- petits mouvements de reliefs (vallées)
- petits bois au nord-est (le bois des Bruyères est le plus remarquable).
- Les routes tertiaires au sein de la ZIP (en particulier la RD 147 traverse la ZIP nord/sud)

En bordure extérieur et immédiate de la ZIP, la RD 938, fréquentée, est bordées de rideaux d'arbres.

### Éléments à prendre en compte pour l'agencement

Au sein de la ZIP de petits fonds de vallée, le bois des Bruyères, et les infrastructures routières ont été notés. La RD 938, en limite immédiate ouest de la ZIP est aussi un linéaire d'importance car fréquentée par les automobilistes. Le projet doit composer avec ces éléments paysagers.

### 3.9.3 Proposition d'agencement suivant les critères paysagers

Les deux vallées (Thouet et Thouaret) ponctuées de villages et localisées de part et d'autre de la ZIP déterminent des orientations à priori nord / sud.

Ce choix d'orientation est accentué par la RD 938, elle aussi dirigée dans la même orientation.

Enfin, la proximité des parcs éoliens de Glénay et de Saint-Généroux dessine aussi un agencement approximativement nord / sud.

Les vues révélant des enjeux potentiels sont localisées à l'est et à l'ouest aux échelles intermédiaire et rapprochée. Un agencement nord/sud permettrait d'avoir des lectures simples (limitant les chevauchements des machines) depuis ces lieux.

L'agencement des éoliennes suivant un double alignement orienté plutôt nord/sud, en parallèle de la RD 938, proche et très fréquentée permet de s'accorder avec le paysage existant.